

Image not found or type unknown



# Vente d'une maison familiale après décès de nos parents

Par **gibrunona**, le **26/02/2015** à **14:10**

Bjr Le medecin de ma soeur a trouvé un logement plus décent mais la tutrice ne veut pas signer pour ce logement. Elle s'est dit qu'en acceptant il faudrait payer le loyer alors que la elle habite la maison familiale sans payer quoi que se soit. Ma soeur elle voudrait rester dans la maison, le problème c'est qu'il faut payer les impôts et que nous ne pouvons plus régler les notres et ceux de cette maison.

Que peut-on faire.